

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis 03-2021
concernant
le budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier cet objet était formée de Messieurs Marc Jaunin pour la commune de Fey, Rémy Favre pour la commune de Goumoëns et du soussigné comme rapporteur pour la commune d'Echallens.

La commission s'est réunie le 18 novembre avec une délégation du CODIR et de la boursière. Nous les remercions pour les réponses à nos questions.

La suppression de la surtaxe de 50 centimes/m³ pour l'eau d'arrosage aura une incidence mesurée sur le budget. En 2020, cela représentait environ 30'000 m³, soit environ 15'000.-.

Le compte 81.300 Autorités, Conseil & comité : l'augmentation est due à la modification des vacances et jetons voté en fin de législature précédente.

Le compte 81.3121 Achat d'eau : le prix est un prix moyen. Il est constitué d'une part fixe (abonnement), d'un prix variable en fonction de la saison et dégressif en fonction de la consommation.

Compte 81.331 Amortissement des installations : il n'y a aucun amortissement au budget et ce compte est utilisé dans les comptes pour faire des amortissements en fonction des résultats.

Vœux de la commission. Pour le prochain budget, la commission vous encourage fortement à faire apparaître les amortissements obligatoires et ,en fonction des résultats, à ajouter des amortissements extraordinaires au moment des comptes.

A l'unanimité, la commission vous invite à voter les conclusions suivantes qui ne diffèrent pas du préavis du comité de direction :

Le Conseil intercommunal pour l'amenée d'eau d'Echallens et environs,

- **vu** le préavis du Comité de direction no 03-2021 du 13 octobre 2021 ;
- **ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

d'accepter le budget 2022 tel que présenté.

Marc Jaunin



Rémy Favre



Serge Wenger rapporteur